

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 4 432 440
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AU 5705, PLACE KUBOTA

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 19 juin 2023 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet d'augmenter de 20 % à 50 % du nombre de cases de stationnement exigé en vertu du règlement, le nombre maximal de cases de stationnement qui peuvent être aménagées dans la cour située entre le bâtiment principal et de l'emprise d'une autoroute, le tout pouvant être assujéti à certaines conditions.

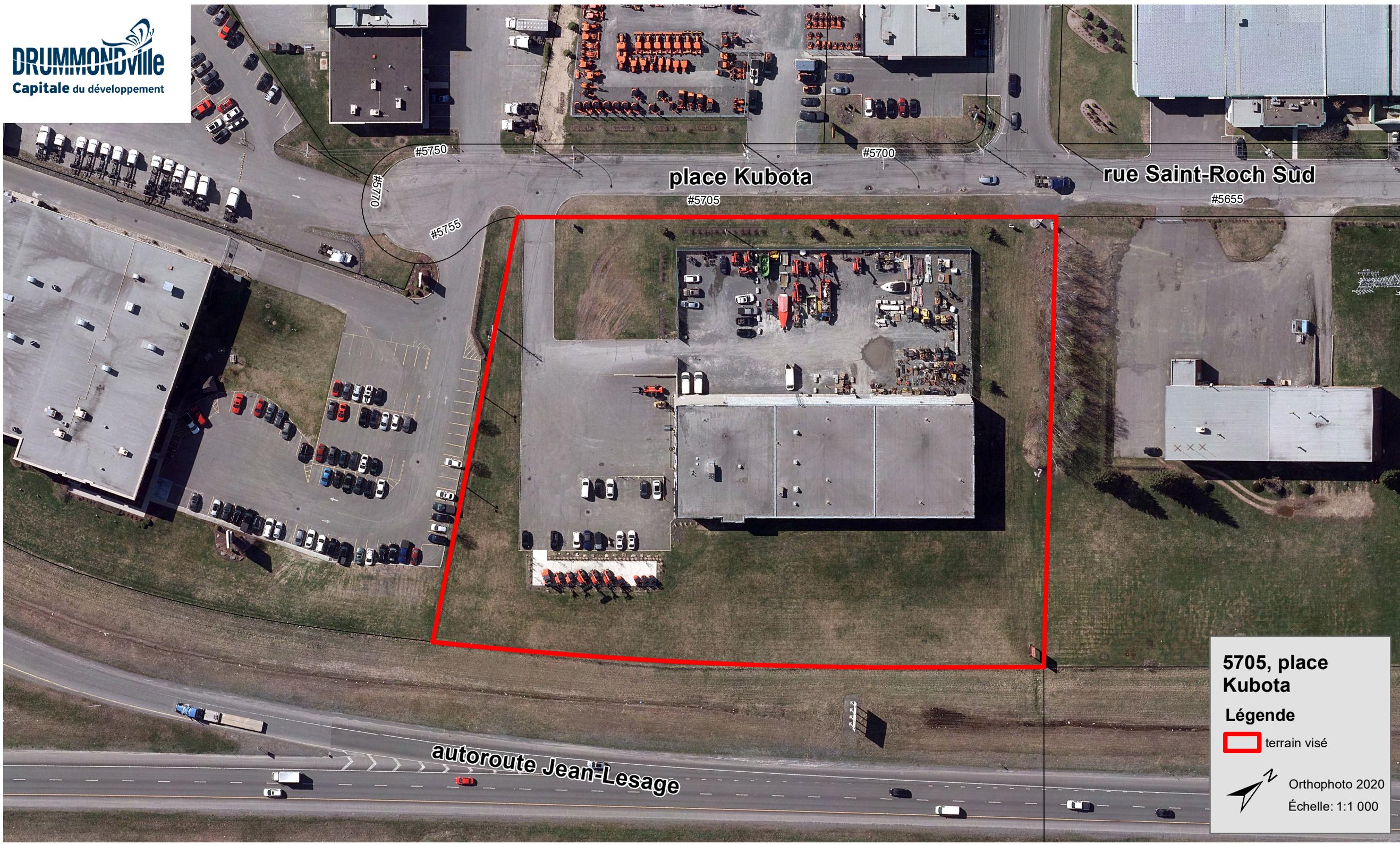
Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 19 juin 2023 à 16h30 :

Téléphone : 819 478-6571

Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 2 juin 2023.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière



place Kubota

rue Saint-Roch Sud

autoroute Jean-Lesage

5705, place Kubota

Légende

 terrain visé



Orthophoto 2020
Échelle: 1:1 000